

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2022 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général

M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

La séance débute à 19 h 30.

## **22-114**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. OUVERTURE**
  - 1.1 RÉFLEXION
  - 22-114 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES – 8 MARS 2022
  - 22-115 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 22 FÉVRIER 2022
- 2. ADMINISTRATION**
  - 22-116 2.1 VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE SECOURS CRISE HUMANITAIRE EN UKRAINE - CROIX-ROUGE
  - 22-117 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACQUISITION DU LOT 6 362 335 DU CADASTRE DU QUÉBEC – LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-JULIE
  - 22-118 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA LOCATION D'UN ESPACE – LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-JULIE
  - 22-119 2.4 AUTORISATION – ÉTUDE CONJOINTE DE FAISABILITÉ ET D'OPTIMISATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL - AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX ET DE LA RUE DU CRÉPUSCULE
- 3. SERVICE DES FINANCES**
  - 22-120 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
  - 22-121 3.2 MANDAT – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2021-7111-01 – CONTRAT À COMMANDES DE LOGICIELS MICROSOFT SELECT PLUS

---

---

22-122 3.3 APPROBATION – REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

22-123 3.4 APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ 2022 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

22-124 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE – RUE DÉCARIE, ENTRE LES RUES SAVARIA ET PRINCIPALE – PROJET R-1272

22-125 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE – RUE DÉCARIE, ENTRE LES RUES SAVARIA ET PRINCIPALE – PROJET R-1272

22-126 5.3 ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX – PARC JOSEPH-VÉRONNEAU – PROJET SI-22-212, LOT 1

22-127 5.4 PROVISION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX – PARC JOSEPH-VÉRONNEAU – PROJET SI-22-212, LOT 1

22-128 5.5 ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-22-214

22-129 5.6 ATTRIBUTION – TRAITEMENT DES SURFACES GAZONNÉES SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX – SAISONS 2022 À 2024 – PROJET SA-22-06

22-130 5.7 ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR NEUF – PROJET SA-22-07 – FONDS DE ROULEMENT

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

**7. SERVICE DES LOISIRS**

22-131 7.1 DEMANDE DE RECONDUCTION ET CONFIRMATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ (PSM)

**8. RÈGLEMENTS**

22-132 8.1 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-108 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RETIRER L'USAGE « 2130 – INDUSTRIE DU CANNABIS » DE LA SOUS-CLASSE I407 AFIN QUE CET USAGE SOIT DORÉNAVANT PROHIBÉ DANS TOUTES LES ZONES INDUSTRIELLES OÙ LA CLASSE D'USAGE « I4 INDUSTRIE LÉGÈRE » EST AUTORISÉE; DE PROHIBER L'USAGE « 8137 – PRODUCTION DU CANNABIS » DANS TOUTES LES ZONES AGRICOLES DU TERRITOIRE DE LA VILLE, SAUF DANS LES ZONES 701 ET 801; DE N'AUTORISER L'USAGE « 2130 – INDUSTRIE DU CANNABIS » QUE DANS LES ZONES 701 ET 801 COMME USAGE ACCESSOIRE À L'USAGE PRINCIPAL « 8137 – PRODUCTION DU CANNABIS »; ET DE PRESCRIRE DES MARGES DE REcul AVANT, LATÉRALES ET ARRIÈRE MINIMALES DE 33 MÈTRES POUR TOUT BÂTIMENT DE CULTURE, D'ENTREPOSAGE OU DE TRANSFORMATION DU CANNABIS DANS LES ZONES 701 ET 801

- 
- 
- 22-133    8.2    ADOPTION - RÈGLEMENT 1104-107 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1104 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE REVOIR LE MONTANT DE L'AMENDE PRÉVUE POUR UNE INFRACTION RELATIVE À L'ABATTAGE D'ARBRES
- 22-134    8.3    ADOPTION – RÈGLEMENT 1275 AUTORISANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR DIVERS TRAVAUX D'INGÉNIEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 110 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 110 000 \$
- 22-135    8.4    ADOPTION – RÈGLEMENT 1276 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS MUNICIPAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN MONTANT DE 588 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 588 000 \$
- 22-136    8.5    ADOPTION – RÈGLEMENT 1277 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$

**9.            COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC**

**10.          COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**11.          PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12.          LEVÉE DE LA SÉANCE**

22-137    12.1    LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-114**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est    PROPOSÉ    par M. Eric Faucher  
          APPUYÉ      par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

---

**22-115**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –  
22 FÉVRIER 2022**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 22 février 2022, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-116**

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE SECOURS: CRISE  
HUMANITAIRE EN UKRAINE – CROIX-ROUGE CANADIENNE**

ATTENDU QUE la Russie envahit militairement l'Ukraine depuis le 24 février dernier;

ATTENDU QUE la Russie, en agissant de la sorte, viole les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales;

ATTENDU QUE depuis le début de l'invasion, des milliers de soldats et de civils ont été blessés ou tués et plus d'un million d'ukrainiens ont été forcés de quitter leur pays pour fuir les bombardements et assurer leur sécurité;

ATTENDU QUE la communauté internationale condamne les agissements de la Russie en leur imposant des sanctions économiques pour tenter de les dissuader;

ATTENDU QUE plusieurs pays ont démontré et continuent de démontrer leur soutien à l'Ukraine depuis le début de l'invasion, notamment par la transmission de fonds ou d'armes, l'envoi de militaires dans les pays voisins et l'accueil de réfugiés;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne a mis sur pied un fonds de secours permettant de mener des initiatives de préparation et des opérations de secours, d'accompagner les personnes et les collectivités éprouvées dans leur rétablissement à long terme, de renforcer leur résilience et de réaliser d'autres activités humanitaires essentielles en réponse aux besoins émergents en Ukraine et dans les pays voisins, notamment auprès des populations déplacées;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire exprimer sa solidarité envers la communauté ukrainienne en transmettant un don à la Croix-Rouge;

ATTENDU QUE l'aide financière déterminée représente 0,25 \$ par résident;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 7 750 \$ à la Croix-Rouge canadienne dans le cadre de son initiative de Fonds de secours: crise humanitaire en Ukraine;

D'inviter tous les citoyens à faire un don pour venir en aide à la population ukrainienne;

DE dénoncer les agissements de la Russie;



---

---

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif à la location d'un espace à intervenir avec La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-119**

**AUTORISATION – ÉTUDE CONJOINTE DE FAISABILITÉ ET D'OPTIMISATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL – AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX ET DE LA RUE DU CRÉPUSCULE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ont, ces dernières années, vu leur population respective augmenter, dû notamment à des développements résidentiel et commercial dans le secteur de la montée des Quarante-Deux et de la rue du Crépuscule, aux limites de ces deux territoires;

ATTENDU QUE l'augmentation de la circulation des véhicules dans ce secteur est devenue un défi constant pour la Ville de Sainte-Julie et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, notamment au niveau de la sécurité, de la vitesse et de la congestion;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et la Ville de Sainte-Julie croient qu'il est opportun de réaménager l'intersection de la montée des Quarante-Deux et de la rue du Crépuscule afin que celle-ci soit plus sécuritaire et que la circulation y soit plus fluide;

ATTENDU QU'il est souhaité qu'une firme d'ingénieurs externe soit mandatée pour effectuer une étude de faisabilité et d'optimisation de l'intersection de la montée des Quarante-Deux et de la rue du Crépuscule;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et la Ville de Sainte-Julie conviennent de payer cette étude dans une proportion basée sur leurs populations respectives, soit à raison de 90 % pour la Ville de Sainte-Julie et de 10 % pour la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU QUE les coûts totaux de réalisation de cette étude sont approximativement de 25 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil consent à ce que la Ville de Sainte-Julie mandate une firme d'ingénieurs à cet effet, conformément à sa résolution 2022-03-026 adoptée lors de sa séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

---

---

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à mandater une firme d'ingénieurs pour effectuer une étude de faisabilité et d'optimisation de l'intersection de la montée des Quarante-Deux et de la rue du Crépuscule, le tout en conformité avec le *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Julie*;

DE contribuer, conjointement avec la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, aux frais et honoraires de la firme mandatée, dans les proportions établies à la présente résolution;

D'acheminer une copie de cette résolution à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22-120**

#### **APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 4 février 2022 au 3 mars 2022 :

|                 |                    |                 |
|-----------------|--------------------|-----------------|
| Liste F-2022-05 | Chèques à ratifier | 808 378,13 \$   |
| Liste F-2022-06 | Comptes à payer    | 3 024 550,37 \$ |

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 4 février 2022 au 3 mars 2022 apparaissant sur les listes F-2022-05 et F-2022-06;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22-121**

#### **MANDAT – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2021-7111-01 – CONTRAT À COMMANDES DE LOGICIELS MICROSOFT SELECT PLUS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de procéder en son nom et au nom des organisations publiques intéressées, au lancement d'un appel d'offres pour un achat regroupé de logiciels Microsoft;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer les logiciels Microsoft dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CAG;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

---

---

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par le CAG pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2025;

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale (1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 ainsi que le paragraphe 1 du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre C-7.01));

QUE la Ville de Sainte-Julie déclare avoir déterminé ses besoins, avoir fait une estimation réelle de ceux-ci, notamment quant à la quantité de biens à obtenir ou quant à l'étendue de la prestation de services à requérir, et déclare les avoir communiqués au CAG, dans l'objectif d'assurer que ce projet d'acquisition gouvernementale y réponde;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, selon le cas, à s'approvisionner auprès du fournisseur, à requérir les services du prestataire de services retenu pour l'exécution du contrat, et ce, conformément aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, lorsque les documents d'appel d'offres prévoient la conclusion d'un contrat à commandes ou d'un contrat à exécution sur demande avec, selon le cas, plusieurs fournisseurs, prestataires de services, à l'obligation mentionnée au paragraphe précédent auprès de tous les fournisseurs, prestataires de services retenus;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas, simultanément, adhérer à plus d'un regroupement pour satisfaire le même besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas procéder hors regroupement, selon le cas, pour l'acquisition de biens ou l'exécution de services qui font l'objet du contrat;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, dans le cas d'un contrat d'approvisionnement, à ce que les biens faisant l'objet du présent projet d'acquisition ne soient pas destinés à être vendus ou revendus dans le commerce et qu'ils ne servent pas à la production ou à la fourniture des biens ou de services destinés à la vente ou à la revente dans le commerce;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis au Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-122**

**APPROBATION – REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme précité, le ministère des Transports du Québec a octroyé à la Ville de Sainte-Julie, le 14 juillet 2021, une subvention d'un montant maximal de 41 046 \$ pour les travaux de construction d'une section de piste cyclable sur le boulevard Armand-Frappier;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a exécuté ces travaux du 27 septembre 2021 au 22 octobre 2021;

ATTENDU QUE les travaux exécutés ne font l'objet d'aucune autre subvention;

---

---

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés sur des propriétés appartenant à la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie confirme que les coûts admissibles de ce projet totalisent une somme de 58 184,66 \$;

QUE le conseil approuve le rapport de reddition de compte joint à la présente résolution, lequel décrit le projet réalisé;

QUE la reddition de compte soit transmise au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22-123**

#### **APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ 2022 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et transmis à la Ville de Sainte-Julie le budget 2022, révisé au 25 février 2022, de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-d'Youville;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver le budget 2022, révisé au 25 février 2022, de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-d'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22-124**

#### **ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE – RUE DÉCARIE, ENTRE LES RUES SAVARIA ET PRINCIPALE – PROJET R-1272**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée de la rue Décarie, entre les rues Savaria et Principale;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 février 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 mars 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro R-1272 concernant des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée de la rue Décarie, entre les rues Savaria et Principale, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 175784 Canada inc. (Bricon), située au 585, rue Sagard, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6C1, pour un montant de 1 486 509,83 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 21 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-125**

**PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE – RUE DÉCARIE, ENTRE LES RUES SAVARIA ET PRINCIPALE – PROJET R-1272**

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1272 pour des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée de la rue Décarie, entre les rues Savaria et Principale, à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon) pour une somme de 1 486 509,83 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 104 055,69 \$, portant la dépense autorisée à 1 590 565,52 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-126**

**ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX – PARC JOSEPH-VÉRONNEAU – PROJET SI-22-212, LOT 1**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Joseph-Véronneau, projet SI-22-212, lot 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 février 2022;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 24 février 2022;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 7 mars 2022;

---

---

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Joseph-Véronneau, projet SI-22-212, lot 1, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Tessier Récréo-Parc inc., située au 825, rue Théophile Saint-Laurent à Nicolet (Québec) J3T 1B4, pour un montant de 227 587,71 \$, toutes taxes comprises;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-127**

**PROVISION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX – PARC JOSEPH-VÉRONNEAU – PROJET SI-22-212, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Joseph-Véronneau, projet SI-22-212, lot 1 à la firme Tessier Récréo-Parc inc. pour un montant de 227 587,71 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précipité, une provision de 5 % pour des imprévus, représentant une somme de 11 379,39 \$, portant le montant autorisé à 238 967,10 \$, toutes taxes comprises;

QUE cette dépense totalisant 218 208,81 \$ taxes nettes soit financée à même l'excédent accumulé affecté immobilisations;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-128**

**ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-22-214**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique de services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures, projet SI-22-214;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 février 2022;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 23 février 2022;

---

---

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 7 mars 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU:**

D'accorder un mandat pour les services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures, projet SI-22-214, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Groupe ABS inc., située au 2005, rue Limoges à Longueuil (Québec) J4G 1C4, pour un montant de 192 473,69 \$, toutes taxes comprises;

D'affecter une somme de 10 761,77 \$ du surplus affecté pavage pour le financement de la portion du contrat relative au projet 22-030;

D'affecter une somme de 11 125,46 \$ du surplus affecté pavage pour le financement de la portion du contrat relative au projet 22-056;

D'affecter une somme de 11 125,46 \$ du surplus affecté immobilisations pour le financement de la portion du contrat relative au projet 22-067.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-129**

#### **ATTRIBUTION – TRAITEMENT DES SURFACES GAZONNÉES SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX – SAISONS 2022 À 2024 – PROJET SA-22-06**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour le traitement des surfaces gazonnées sur les terrains municipaux pour les saisons 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 mars 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU:**

D'attribuer le contrat SA-22-06 concernant le traitement des surfaces gazonnées sur les terrains municipaux pour les saisons 2022 à 2024, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Pelouse Santé inc., située au 66, rue Dubois, suite 104, Saint-Eustache (Québec) J7P 4W9, pour un montant total de 81 923,13 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 17 février 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-130**

#### **ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR NEUF – PROJET SA-22-07 – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison d'un tracteur neuf à rayon de braquage zéro;

---

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 mars 2022;

Il est **PROPOSÉ**        par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ**                par M. Eric Faucher

**RÉSOLU:**

D'attribuer le contrat numéro SA-22-07 concernant l'achat et la livraison d'un tracteur neuf à rayon de braquage zéro de marque Kubota 2022 modèle Z1211 à l'entreprise Aubin et St-Pierre Inc., située au 350, rue Raygo, La Présentation (Québec) J0H 1B0 pour un montant total de 31 388,17 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 23 février 2022;

D'autoriser une dépense pour le lettrage d'une valeur de 150 \$, toutes taxes comprises;

QUE ces achats totalisant 28 798,55 \$, incluant les taxes nettes, soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2023 à 2032;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule et des équipements;

D'autoriser la disposition de l'unité 529;

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition des équipements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-131**

#### **DEMANDE DE RECONDUCTION ET CONFIRMATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ (PSM)**

ATTENDU QUE le Programme de soutien aux municipalités poursuit les orientations de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité ayant pour objectif de favoriser le maintien de milieux de vie sains et sécuritaires en positionnant la prévention de la criminalité comme un service de proximité essentiel;

ATTENDU QUE le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) a pour but d'offrir de l'aide financière aux organisations municipales et autochtones qui souhaitent améliorer la sécurité de leur localité en mettant en place des actions préventives adaptées à leur réalité;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a conclu une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre de ce programme et a déjà bénéficié d'un financement pour procéder à l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité et d'un plan d'action en matière de prévention de la criminalité;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite mettre en œuvre ce plan d'action en réalisant des initiatives spécifiques dans le but de répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic précité;

Il est **PROPOSÉ**        par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ**                par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU:**





---

---

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 22 février 2022, sous le no 22-110;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1275 autorisant le paiement des coûts des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour divers travaux d'ingénierie ainsi que les frais contingents pour un montant de 110 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 110 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **22-135**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1276 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS MUNICIPAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN MONTANT DE 588 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 588 000 \$**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réaménagement de parcs municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux ainsi que les honoraires professionnels;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 22 février 2022, sous le no 22-111;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1276 pour payer le coût des travaux de réaménagement de parcs municipaux et les honoraires professionnels pour un montant de 588 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 588 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

---

**22-136**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1277 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réhabilitation de diverses conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer les coûts de ces travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 22 février 2022, sous le no 22-112;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1277 autorisant le paiement des coûts des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 600 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**POINT 9. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

- **Journée internationale des droits des femmes** – M. Lemay rappelle que le terme de la journée internationale de cette année est le pouvoir économique et social des femmes et réaffirme l'importance de la lutte pour le droit des femmes. La Ville de Sainte-Julie est heureuse de pouvoir compter sur des femmes fonceuses, professionnelles et déterminées, tant au sein de l'administration que du conseil. M. Lemay mentionne sa fierté d'avoir un conseil municipal paritaire, avec la présence de cinq femmes.
- **Guerre en Ukraine** – M. Lemay mentionne que lors de communications récentes, il a vivement condamné, au nom du conseil municipal et de la population julieilloise, les attaques qui se déroulent en Ukraine. C'est un devoir d'agir, mais aussi de ne pas céder à la peur et de préserver les valeurs humaines et la liberté qui nous sont si chères. Il faut se rappeler que les Ukrainiens ont élu démocratiquement un gouvernement légitime pour diriger les destinés du pays et une invasion par un autre pays est une violation de ses droits. Donc, par esprit de solidarité, la Ville de Sainte-Julie versera un montant de 7 750 \$, soit 0,25 \$ par résident, au fonds de secours : crise humanitaire en Ukraine mise sur pied par la Croix-Rouge. Les dons recueillis grâce à ce fonds permettront à la Croix-Rouge de mener des initiatives de préparation et des opérations de secours, d'accompagner les personnes et les collectivités éprouvées dans le rétablissement à long terme de l'endroit où ils vont vivre, de renforcer leur résilience et de réaliser d'autres activités humanitaires essentielles en

---

---

réponse aux besoins en Ukraine, ce pays qui est en guerre. M. Lemay invite la population, si elle désire aider davantage le peuple ukrainien, à faire un don.

- **Déneigement** – M. Lemay mentionne que la Ville a reçu plusieurs commentaires concernant le déneigement au cours des derniers jours et aimerait apporter certaines précisions. M. Lemay mentionne que les employés municipaux ont travaillé d'arrache-pied depuis le début de la saison hivernale pour rendre les rues des plus sécuritaires. Personnellement, M. Lemay constate que les rues n'ont jamais été aussi bien déneigées. M. Lemay mentionne que la Ville a reçu une collaboration extraordinaire des citoyens qui, en grande majorité, ne se sont pas stationnés dans les rues, ainsi que des déneigeurs privés. Lors de la dernière bordée de neige, les déneigeurs ont terminé deux journées avant d'autres villes plus petites que Sainte-Julie. Il faut le souligner. À certains moments, comme hier soir, un avis d'interdiction de se stationner dans les rues a été émis, mais les rues n'ont pas toutes été déblayées. La raison en est que nous prenons la décision d'émettre une interdiction selon les prévisions annoncées. Si les précipitations sont moins importantes, seuls les circuits prioritaires sont déneigés. Les autres rues seront déblayées plus tard. M. Lemay mentionne qu'il y a 170 km de rues à déblayer. Malheureusement, cela ne peut se faire en 30 minutes. La météo n'est pas une science exacte et les équipes de déneigement font de leur mieux pour bien servir les citoyens. Encore une fois, M. Lemay remercie les équipes pour le travail accompli.
- **Soirée autour du feu** – La prochaine soirée autour du feu aura lieu le vendredi 18 mars à 19 h au parc du Sorbier.

#### **POINT 10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Aucune communication.

#### **POINT 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **M. Pierre Champagne**

- M. Champagne demande s'il est toujours dans les plans de la Ville que la FADOQ ait un nouveau local près de l'ancien stationnement incitatif.

M. Lemay mentionne que le conseil ne s'est jamais vraiment prononcé à cet effet. L'an dernier, lorsque Mme Roy était mairesse, diverses options ont été analysées, mais il a été convenu que ce serait le nouveau conseil qui se prononcerait à ce sujet. Des discussions auront lieu dans les prochaines semaines sur cette question. La Ville va travailler à ce qu'il y ait un nouvel édifice, mais la grandeur et l'endroit n'ont pas encore été déterminés. Quant à l'édifice qui a été présenté l'an passé, ce projet est devenu inatteignable, compte tenu de la hausse des prix des matériaux. La Ville devra être créative pour trouver une solution qui conviendra aux organismes et à la population et convient que les besoins en salles sont réels. M. Lemay mentionne que dès qu'une décision aura été prise, les citoyens en seront informés.

- M. Champagne demande si le boulevard Saint-Joseph sera repavé cet été.

M. Bernardin mentionne que dans les travaux majeurs qui seront réalisés cette année, il y aura la réfection d'un tronçon de la rue Décarie, la réfection d'une partie du boulevard Saint-Joseph à l'automne prochain et le resurfaçage d'une partie du boulevard N-P.-Lapierre.

M. Lemay précise que dans l'intervalle, les nids-de-poule seront réparés.

- M. Champagne mentionne que l'activité au théâtre des Hirondelles aura lieu le 26 août 2022.

M. Lemay demande à M. Champagne de bien vouloir communiquer avec son adjointe, Mme Judith Ouimet, à la mairie, afin que ce soit noté dans son agenda.

---

---

**M. Sébastien Savard**

- M. Savard mentionne que lors de la campagne électorale de l'automne dernier, il a appris que « c'était maintenant une question de mois avant que l'ancien champ de tir soit cédé à la SEPAQ ». Sachant que la Ville est à l'affût dans ce dossier, il aimerait savoir où en sont les pourparlers et l'avancement du dossier de l'annexion du champ de tir à la SEPAQ.

M. Lemay mentionne que l'information provenait du député fédéral, M. Stéphane Bergeron. Les dernières sont à l'effet que les négociations vont bon train, mais nous n'en connaissons pas la teneur, ni l'échéance.

La Ville a tout de même été proactive en créant un comité dont l'objectif sera de commencer à réfléchir sur ce que seront les activités qui pourraient être permises sur ce terrain, si celui-ci est transféré à la SEPAQ, tout en ayant un équilibre avec la préservation et la protection. Des discussions et des rencontres ont eu lieu avec les maires de Saint-Basile-le-Grand et de Saint-Bruno-de-Montarville sur ce sujet. Dès que la Ville aura plus de développement dans ce dossier, elle en informera les citoyens. La population sera également invitée à réfléchir et à déterminer un projet que la Ville présentera à la SEPAQ du Mont-Saint-Bruno.

**Mme Laura Bolanos**

- Mme Bolanos mentionne que la Ville alloue un budget de 2 122 531 \$ pour les véhicules et équipements en 2022, qui inclut l'achat de véhicules 100 % électriques. Par contre, quel sera le budget total alloué pour l'environnement à Sainte-Julie? Aussi, dans le budget 2022, vous voulez réaliser les actions du plan vert, mais quelles seront les initiatives et les projets prévus pour avoir une ville plus écoresponsable et verte?

M. Lemay mentionne qu'il y a notamment le plan vert, l'achat de véhicules électriques, la politique de l'arbre, la politique d'achat écoresponsable et la politique horticole. Le budget accordé à l'environnement pour 2022, excluant l'achat de véhicules, est de 322 578 \$. Avec cet argent, la Ville va continuer à développer les différents volets du plan vert adopté en 2017. Donc, à chaque année, la Ville progresse dans les actions à faire dans ce plan. Ainsi, il y a notamment des actions au niveau de l'eau potable, des eaux usées, de l'air, du transport durable, des sols, des matières résiduelles, de la forêt urbaine, des espaces verts, des milieux naturels et de l'efficacité énergétique. De plus, dans tous les services de la Ville, lorsqu'il y a une action à poser, il y a une réflexion quant à l'impact sur l'environnement. Les actions sont multiples et en continu. La Ville compte faire l'annonce d'un nouveau programme en 2022, pour mise en place en 2023. Il aura pour but de répondre à la diminution des GES de la collectivité de Sainte-Julie.

**M. Sebas Neveu**

- M. Sebas demande s'il est possible d'installer des feux de circulation à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue Jacquelin Beaulieu à la place de la lumière suspendue, car plusieurs automobilistes ne la voient pas.

M. Lemay mentionne que cette question sera soumise au comité de la sécurité publique. M. Lemay est surpris d'apprendre que plusieurs personnes ne respectent pas cette lumière. Des vérifications seront faites à cet effet et on vous en informera.

**M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard mentionne que l'indicateur de vitesse situé sur la montée Sainte-Julie est défectueux depuis des mois. Cela relève-t-il de la Ville ou du MTQ?

M. Lemay mentionne qu'il relève de la Ville. Cela prend du temps à réparer, car il est difficile d'obtenir les pièces.

**22-137**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

---

Mario Lemay,  
Maire

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière